

En allant
louer un
Jacques
fra... se son
e-brise
avec sa tête.

ATTACHEZ-VOUS
TOUT LE TEMPS!

Québec 

Ça fait réfléchir...

Bien utilisés, ceinture de sécurité, appui-tête et coussin gonflable peuvent vous sauver la vie.

La ceinture de sécurité réduit de moitié les risques d'être tué ou blessé gravement dans un accident. Comment ? Elle vous retient bien en place lors d'une collision.

Ensemble, la ceinture de sécurité et le coussin gonflable diminuent de 75 % les risques de blessures majeures à la tête en cas d'accident.

En cas d'impact arrière ou avant, un appui-tête correctement ajusté réduit de plus de 25 % les risques d'entorse cervicale.

Quand un véhicule heurte un obstacle à 50 km/h, l'impact multiplie le poids d'une personne ou d'un objet par 20.

Une personne de 70 kg devient donc un projectile de 1 400 kg. La personne est alors projetée contre le siège avant, le tableau de bord, le pare-brise, un autre passager ou même éjectée du véhicule.

À cette vitesse, l'impact est le même que si le véhicule avait fait une chute du haut d'un édifice de 4 étages. À 90 km/h, c'est 10 étages.



La ceinture de sécurité **vous retient bien en place!**

Au Québec, plus de neuf personnes sur dix ont maintenant le réflexe de boucler leur ceinture de sécurité. Ce n'est pas encore assez! Plus de 30 % des conducteurs et des passagers de véhicules de promenade décédés dans un accident au cours des dernières années n'étaient pas attachés.

Beaucoup d'accidents surviennent près du domicile, et plus de la moitié dans les zones de 50 km/h ou moins.

LA LOI

S'attacher dans un véhicule, c'est obligatoire. Ne pas le faire, c'est s'exposer à une amende de 80 à 100 \$ et à trois points d'inaptitude. D'autres frais peuvent s'ajouter au montant de l'amende prévue par le Code de la sécurité routière (contribution au régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC], frais de greffe, etc.).

À partir de 14 ans, une personne qui ne porte pas sa ceinture de sécurité (ou qui contrevient à d'autres articles du Code de la sécurité routière) peut recevoir une amende et des points d'inaptitude. Une telle inscription de points peut l'empêcher d'obtenir un permis autorisant la conduite d'un véhicule routier dans les deux années suivantes.

COMMENT AJUSTER LA CEINTURE?

- La ceinture sous-abdominale doit toujours reposer sur l'os de votre bassin et non sur votre abdomen.
- La ceinture diagonale (le baudrier) doit toujours reposer sur votre clavicule et non sur votre cou.
- La ceinture doit être bien tendue.

EN TAXI

À bord d'un taxi, à défaut de siège d'auto pour enfants, l'enfant doit porter la ceinture de sécurité, sauf s'il est trop petit pour se tenir droit seul. Dans un tel cas, il est recommandé d'attacher votre ceinture puis de prendre l'enfant dans vos bras. Il est important de ne pas l'attacher avec vous parce qu'en cas de freinage brusque ou d'impact, vous pourriez l'écraser de votre poids.

Le conducteur du taxi a l'obligation de porter sa ceinture de sécurité dès qu'il circule sur une voie publique numérotée, par exemple une autoroute. Sur les autres routes, et dans l'exercice de son travail, il en est exempté.

VOUS ÊTES ENCEINTE?

Pour bien protéger le fœtus, il faut protéger la vie de celle qui le porte. Il est prouvé que dans presque tous les accidents de la route impliquant une femme enceinte, c'est sa mort qui entraîne le décès du fœtus et non la pression exercée par la ceinture.

Les femmes enceintes devraient consulter un médecin après la moindre collision.

Attention aux objets !

Assurez-vous de bien fixer les objets qui se trouvent dans le véhicule, sinon ils pourraient se transformer en boulets au moment d'une collision et venir frapper les occupants.

L'appui-tête protège bien la tête!

Vous serez bien protégé si :

- la distance entre l'appui-tête et votre tête ne dépasse pas 10 cm;
- la ligne horizontale au centre de l'appui-tête est à la hauteur de vos yeux ou de l'extrémité supérieure de vos oreilles.

Le coussin gonflable **amortit bien des chocs!**

Son action vient compléter celle de la ceinture de sécurité.

Il est important de savoir que les blessures causées par le déploiement du coussin gonflable sont généralement mineures, telles des écorchures ou des ecchymoses. Rien à voir avec les blessures graves que le coussin permet d'éviter!

Par ailleurs, vous pouvez réduire les risques de blessures en gardant une distance de 25 cm entre le couvercle du coussin et le milieu de votre poitrine.

Pour ce faire, vous pourriez devoir modifier votre position habituelle de conduite, par exemple :

- reculer votre siège, tout en ayant facilement accès aux pédales;
- incliner légèrement le dossier de votre siège vers l'arrière;

Et les enfants?

Les enfants de 12 ans ou moins devraient toujours s'asseoir à l'arrière du véhicule.

Au moment d'une collision, un enfant installé à l'arrière d'un véhicule a moins de risques de subir une blessure grave ou mortelle qu'un enfant installé à l'avant.

Avant de permettre à votre enfant d'utiliser la ceinture seulement, assurez-vous que :

- 1) l'enfant mesure au moins 63 cm en position assise (du siège au sommet du crâne);
- 2) l'enfant a le dos bien appuyé au dossier et les genoux pliés au bout du siège. Il doit pouvoir garder facilement cette position durant tout le trajet;
- 3) lorsque la ceinture est attachée, elle passe au milieu de son épaule (sur sa clavicule) et sur ses hanches. Elle ne doit pas passer sur son cou ni sur son ventre.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'enfant devrait continuer à utiliser un siège d'appoint, même s'il a atteint la taille de 63 cm en position assise.

Remarque particulière concernant les nouveau-nés :

Ne placez jamais un siège de nouveau-né à l'avant si le véhicule est muni d'un coussin gonflable du côté passager.

Pour plus de renseignements sur les sièges d'auto pour enfants, visitez le www.siegedauto.qc.ca.

Prenez

l'habitude de

Attachez-

vous tout

le temps

ATTACHEZ-VOUS
TOUT LE TEMPS!

Pour en savoir plus, communiquez avec
la Société de l'assurance automobile du Québec :

Québec : 418 643-7620

Montréal : 514 873-7620

Ailleurs : 1 800 361-7620 (Québec, Canada, États-Unis)

Site Web : www.saaq.gouv.qc.ca/ceinture

**Société de l'assurance
automobile**

Québec 